

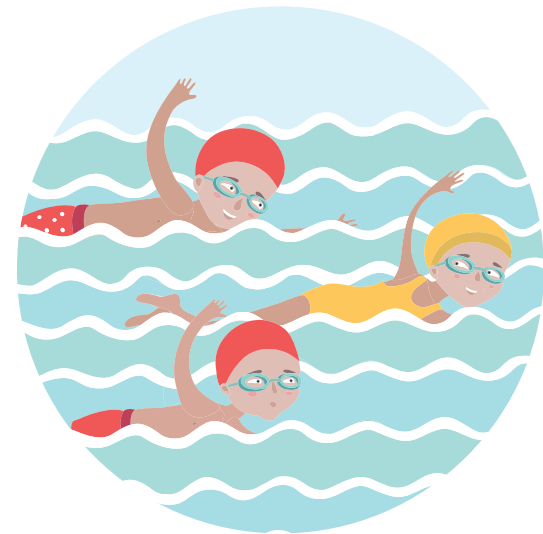


Préparez les vacances de vos enfants
et choisissez leur séjour sur le site

www.vacaf.org



La Caf aide vos enfants à partir en colonie



VACAF
Aide aux vacances enfants

L'aide aux vacances enfants (AVE)

Elle est destinée aux familles qui ont reçu une notification à l'aide aux vacances enfants dans leur espace Mon Compte sur le site caf.fr

Les conditions

- ✓ Le séjour est exclusivement réalisé par **un organisateur conventionné avec la Caf du Nord ou Vacaf**. Retrouvez toute la liste des organisateurs sur le site vacaf.org
- ✓ La durée du séjour est de **6 nuits minimum et 14 nuits maximum**, une seule fois dans l'année.
- ✓ Le séjour de votre enfant est possible uniquement pendant les vacances scolaires de 2026.

Le montant

Votre aide est calculée en fonction de votre quotient familial.

Quotient familial	Participation Caf*	Aide maximale
0 à 400 €	60 %	500 €
De 401 € à 499 €	50 %	410 €
De 500 € à 700 €	40 %	340 €
De 701 € à 850 €	30 %	290 €
Pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH : de 0 à 850 €	70 %	600 €

* Pourcentage du coût du séjour

Exemple de calcul

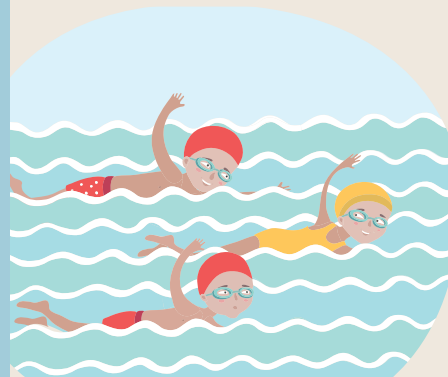
Une famille avec un quotient familial de 350 € réserve un séjour de 500 €.
→ La Caf prend en charge 300 € (60 % du séjour) et la famille 200 € (40 %).

Le mode d'emploi

1. **Vous recevez mi-février une notification** dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.
2. **Choisissez le séjour de votre enfant sur le site vacaf.org**
Parmi les destinations : séjours sportifs, linguistiques, artistiques, en France ou à l'étranger...
Faites votre choix rapidement, les places financées sont limitées.
3. **Contactez l'organisateur du séjour choisi** et indiquez votre numéro de dossier allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVE.
4. **L'organisateur vous indique ce qu'il vous reste à payer.**
5. **Demandez au centre de vacances de réserver le séjour de votre enfant.**
6. **Réglez une partie du montant du séjour** pour confirmer votre réservation.
7. **Réglez le montant restant** 1 mois avant le départ en vacances de votre enfant.



Les places financées sont limitées.
Réservez au plus vite le séjour de votre enfant.



Bon à savoir

Si votre enfant est âgé de 11 ans, il peut, sous certaines conditions, bénéficier du Pass colo.
+ d'infos sur www.jeunes.gouv.fr/passcolo